

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 4 mai 2015 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller, et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : six (6) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1505-124

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en plus de garder le point varia ouvert et après l'ajout du point suivant :

900-1 Aménagement du terrain de mise à l'eau du lac Blue Sea

Ordre du jour

| | |
|----------|----------------------------------|
| 0 | OUVERTURE DE LA RENCONTRE |
|----------|----------------------------------|

| | |
|-----|---|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2015 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

110 CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-------|--|
| 110-1 | Lettre d'intention de Poste Canada à la municipalité de Messines |
| 110-2 | Résolution MRC – Green Peace |
| 110-3 | Patinoire au parc Antonio Guertin – Renouvellement de l'entente d'approvisionnement en eau |
| 110-4 | Demande d'appui de la municipalité de Montcerf-Lytton – Pompier |
| 110-5 | Langevin – Grondin - Autorisation de paiement de facture |
| 110-6 | Proclamation « Semaine de santé mentale » |
| 110-7 | Clinique santé de Gracefield |

| | |
|--------|--|
| 110-8 | Formation d'abattage d'arbres |
| 110-9 | Aménagement du lac Heafey – Photos |
| 110-10 | Dossier d'infraction – Autorisation de transmettre à l'aviseur |
| 110-11 | Pavillon du Complexe sportif – Offre de service Wi-Fi gratuit |
| 110-12 | Photo Mosaïque des membres du conseil |
| 110-13 | Service d'entretien paysager |
| 110-14 | Redevance de PG solutions |
| 110-15 | Camps de jour |

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

| | |
|-------|--|
| 130-1 | Présentation des comptes dus au 30 avril 2015 |
| 130-2 | Présentation des comptes payés au 23 avril 2015 |
| 130-3 | Présentation des salaires payés par dépôt direct |
| 130-4 | Rapport du dg des dépenses engagées 23 avril 2015 |
| 130-5 | Caisse populaire – Relevé de compte au 23 avril 2015 |
| 130-6 | État des activités financières- Suivi du budget 2015 |

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

| | |
|-------|--|
| 200-1 | Partage des coûts de formation pour Alain Martin |
|-------|--|

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

| | |
|-------|---|
| 600-1 | Avis de motion – Règlement modificateur |
| 600-2 | Demande de dérogation mineure – 32, chemin Lac L'Écuyer |

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

| | |
|-------|--|
| 700-1 | Projet de construction du complexe sportif – Autorisation dépenses |
|-------|--|

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

| | |
|-------|---|
| 800-1 | Semaine des municipalités |
| 800-2 | Journée Nationale du sport |
| 800-3 | Carrefour action municipale et famille |
| 800-4 | Conseil en bref |
| 800-5 | CSHBO – Plan triennal |
| 800-6 | MRC avis de modification du calendrier de séances |
| 800-7 | MRCVG – Règlement 201-270 |
| 800-8 | MRCVG – Règlement 201-271 |

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

| | |
|--------|----------------------|
| 1000-1 | Période de questions |
|--------|----------------------|

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1505-125

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1505-126

LETTRE D'INTENTION DE POSTE CANADA À LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE poste canada a fait parvenir au conseil une lettre d'intention ayant comme objet la réduction possible des heures d'ouverture durant la semaine au bureau de poste de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite intervenir dans le présent dossier afin d'éviter les coupures projetées et ainsi conserver les services présentement offerts aux citoyens de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil s'oppose aux intentions de Poste Canada de réduire les heures d'ouverture durant la semaine au bureau de Poste de Messines en envoyant une lettre de contestation à monsieur Claude Couture, Gestionnaire Zone Locale – Hautes Laurentides.

ADOPTÉE

R1505-127

APPUI DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DANS SA DEMANDE À L'ORGANISATION GREENPEACE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie forestière RÉSOLU, tout comme toutes les entreprises forestières québécoises doivent respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois. Ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations, notamment celle de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE Le Ministère a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier : le système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts. Ce système permet de réduire les impacts de ses activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, de mécanismes de gestion rigoureux;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, le Ministère a adopté onze objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008- 2013. Chaque unité d'aménagement forestier s'est alors vu assigner des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE la nature de certaines activités forestières peut modifier l'environnement de façon substantielle. Le Ministère a étudié quelques-unes de ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier. En conséquence de quoi, il s'est employé à trouver des moyens pour y remédier;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Cette politique encadre la tenue des consultations publiques que le ministre des Ressources naturelles tient auprès de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la forêt, au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie;

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux, pour les générations futures.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches de conscientisation auprès de Greenpeace sur les impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et des régions, dans leur campagne de boycottage des produits provenant de la transformation, par la compagnie RÉSOLU, de la matière ligneuse forestières;

D'APPUYER la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches afin de trouver d'autres solutions et de pourparlers, que celle qui a un effet désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leur litige envers cette compagnie;

D'ENVOYER copie de la présente résolution à :

- M. Nicolas Mainville, directeur pour Greenpeace Québec;
- M. Richard Garneau, Président et Chef de la direction RÉSOLU;
- M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec;
- Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Ministre responsable de la Condition féminine, Ministre responsable de la région de l'Outaouais;
- M. Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- M. Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- M. David Heurte, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

- M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle;
- M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition;
- M. Jean Tremblay, maire de Saguenay;
- Municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

ADOPTÉE

R1505-128

PATINOIRE DU PARC ANTONIO GUERTIN – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

CONSIDÉRANT QUE le terrain du Parc Antonio Guertin où se situe la patinoire dans le secteur Farley n'est pas muni d'un puits permettant l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de fourniture en eau pour l'entretien de la patinoire du secteur Farley avec les propriétaires du 32, chemin Guertin (Voir résolution #2006-01-7106);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines souhaite renouveler l'entente 2006 avec les propriétaires du 32, chemin Guertin

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente entre la municipalité de Messines et les propriétaires du 32, chemin Guertin, monsieur Daniel Crytes et madame Michèle Guilbeault, relativement à l'approvisionnement en eau pour l'année 2015 selon les termes de la résolution #2006-01-7106 et par conséquent autorise le paiement des frais d'utilisation pour l'année 2015 au montant de 165\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-129

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON – CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la commission Godbout veut abolir le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE la disposition fiscale en question, instaurée il y a 4 ans, permet aux pompiers ayant effectué au moins 200 heures de service de demander un crédit d'impôt de 480\$, soit l'équivalent de 16% d'un montant de 3 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la disparition de cet avantage pourrait compliquer le recrutement de nouveaux pompiers.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyée par Denis Bonhomme
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la résolution # 2015-04-83 de la municipalité de Montcerf-Lytton par laquelle elle sollicite la ministre de la Sécurité publique, madame Lise

Thériault de réviser sa position et de laisser cet avantage à nos pompiers volontaires.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-130

AUTORISATION DE PAIEMENT – LANGEVIN GRONDIN CPA Inc

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture intérimaire des auditeurs de la Municipalité, Langevin Grondin CPA inc. au montant de 9 000.00\$ en plus des taxes applicables, pour l'exécution de l'audit des états financiers au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-131

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne, soit:

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne;
- **en organisant une « pause » collective;**
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal :

Dossier des cliniques privées : (Gracefield, Grand-Remous et Maniwaki (Pharmacie Essaim))

Aucune résolution n'a été adoptée pour ce point à l'ordre du jour. Le conseil a choisi le statu quo dans le dossier des cliniques privées. Lors de l'élaboration des prévisions budgétaires, l'automne dernier, le conseil avait fait une analyse approfondie de la question; à savoir s'il était de la responsabilité ou non de la Municipalité de soutenir financièrement les cliniques de santé privées qui ont vues le jour depuis quelques années sur le territoire de la MRC.

Le conseil avait alors conclu que malgré le fait que des citoyens de la Municipalité aient recours aux services dispensés aux trois cliniques santé régionales, le dossier des cliniques santé était de compétence provinciale et la Municipalité ne devrait pas s'ingérer d'aucune façon.

Qu'en tant que citoyens nous payons déjà par nos impôts personnels au Québec pour le service de santé, entre autre pour le financement de local servant de clinique santé. Contribuer d'avantage représenterait selon le conseil une double taxation.

R1505-132

FORMATION D'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 27 du « Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier »; tout travailleur qui effectue l'abattage manuel d'un arbre à l'aide d'une scie à chaîne doit avoir réussi une formation théorique et pratique en matière de santé et de sécurité du travail ainsi que d'être titulaire d'une attestation délivrée par un organisme désigné par la CSST;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Réseautact fait partie du centre de formation professionnel et qu'ils sont reconnus par le comité paritaire de prévention du secteur forestier de la CSST;

CONSIDÉRANT QUE deux places ont été réservées pour la Municipalité de Messines et que les employés, Alain Racine et Mathieu Galipeau ont été retenus pour suivre ladite formation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatif à la formation sont de 350.00\$ par employé;

CONSIDÉRANT QUE selon la liste des équipements nécessaires au suivi de la formation les employés doivent être munis de bottes de travail spécifiques au domaine forestier ainsi que d'un pantalon protecteur pour la coupe de bois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la formation d'abattage d'arbres à Mathieu Galipeau et Alain Racine. **Il est de plus résolu d'autoriser** l'achat d'une paire de bottes et d'un pantalon nécessaire au suivi de la formation à chacun des deux employés;

D'AUTORISER le déboursé d'une somme de 700.00\$ en plus des taxes applicables au nom de Réseautact **et de plus autorise** le remboursement des frais inhérents au suivi de la formation pour Mathieu Galipeau et Alain Racine sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1505-133

AMÉNAGEMENT DU SITE DU LAC HEAFFEY

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que le trottoir qui longe le lac Heaffey et faisant partie intégrante de l'aménagement du site est dans un état de détérioration tel qu'il est jugé dangereux pour les citoyens visitant les lieux;

CONSIDÉRANT QU'ayant à l'esprit la sécurité des utilisateurs, le Conseil considère qu'il est important de procéder à la démolition de la section trottoir de l'aménagement du site du lac Heaffey;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise les travaux de démolition de la section trottoir faisant partie de l'aménagement du lac Heaffey et ce sous la supervision du directeur général.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-134

PAVILLON DU COMPLEXE SPORTIF – OFFRE DE SERVICE WI-FI

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction du nouveau pavillon du Complexe sportif, le conseil juge opportun d'offrir à la population un endroit avec WI-FI gratuit;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise informatique DL offre une solution permettant de munir le local du pavillon d'une technologie WI-FI;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'engager une dépense auprès de Service informatique DL pour un montant maximal de 700.00\$ en plus des taxes applicables et ce pour l'installation de l'équipement technologique WI-FI permettant au conseil d'offrir le service gratuitement aux utilisateurs du pavillon du Complexe sportif.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-135

DOSSIER D'INFRACTION – AUTORISATION DE TRANSMETTRE À L'AVISEUR LÉGAL

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier de litige de boues septiques contaminées, la municipalité de Messines -C- les propriétaires du 185 et du 187 route 105; les propriétaires ont retenu les services de M^e Louis-André Hubert pour les représenter dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il serait prudent de la part de la Municipalité de transférer ledit dossier à ses aviseurs légaux afin qu'ils représentent la Municipalité dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Jim Smith, directeur général à transmettre à ses
aviseurs légaux les documents et les consignes afin d'assurer la représentation de
la Municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines,
certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses
ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-136

NOUVELLE MOSAÏQUE DES PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection de novembre 2013, le Conseil juge
approprié de procéder au renouvellement de la mosaïque des photos du conseil
des membres élus ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Pilon de Maniwaki a fait une offre de
service pour la prise de photos et la réalisation de la mosaïque au montant de
600.00\$ en plus des taxes applicables;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un contrat à monsieur Martin Pilon de Maniwaki pour la
réalisation de la mosaïque des photos des membres du conseil et ce pour un
montant de 600.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines,
certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses
ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-137

SERVICE D'ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité retient depuis plusieurs années les services
d'entretien paysager de madame Adèle Lafleur de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
pour l'entretien des plates-bandes ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien des plates-bandes effectués par
l'équipe de madame Lafleur au cours des dernières années ont toujours été
effectués de façon professionnelle et d'une grande qualité et que ceux-ci
répondent aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Lafleur a informé le directeur général que son
taux horaire est de 19.00\$, pour chaque heure travaillée d'un membre de son
équipe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyé par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général de retenir les services d'entretien paysager de l'équipe de madame Adèle Lafleur pour le service d'entretien paysager pour la prochaine saison estivale, soit à une fréquence jugée nécessaire et ce au taux de 19.00\$/heure, multiplié par le nombre d'heures travaillées.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-138

ENTENTE – CAMP DE JOUR INTER-MUNICIPAL SUD, FONDATION LE TERRIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère annuellement aux camps de jour inter-municipaux qui étaient originalement gérés par la Maison de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette année le Fondation le terrier a repris la gestion de ces camps de jour inter-municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription journalier permettant à un enfant de participer au camp de jour inter-municipal est établi à 25.00\$, pour la prochaine saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite subventionner en partie le coût de participation journalier des enfants résidants à Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la municipalité de Messines à subventionner les frais d'inscription journalier au camp de jour pour l'année 2015 au taux de 18.00\$ par jour, par inscription;

QU'après entente avec le camp le terrier, la Municipalité recevra de ces derniers une facture représentant les inscriptions subventionnées des enfants de Messines. Ainsi donc, lors de l'inscription et après l'application de la subvention municipale, le parent aura à déboursier la somme de 7.00\$ par jour, par enfant au camp le terrier.

Note : La facture devra indiquer le nom de l'enfant, le nom du parent ainsi que l'adresse qui rend l'enfant éligible à la subvention ainsi que les dates de fréquentation de l'enfant au camp de jour inter-municipal.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1505-139

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 11 681.05\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-140

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 23 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 23 avril 2015, pour la somme de 70 998.40\$,

Détail des comptes payés :

| NOMBRE | DESCRIPTION | MONTANT |
|---------------|----------------------------|--------------------|
| 9 | Chèques fournisseurs émis | 29 381.74\$ |
| 23 | Prélèvements électroniques | 41 616.66\$ |
| | TOTAL : | 70 998.40\$ |

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-141

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 28 mars au 24 avril 2015, dont celle-ci représente la somme de 42 449.82\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-142

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 23 AVIRL 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 27 mars au 23 avril 2015, dont celui-ci représente une somme de 3 503.33\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-143

PARTAGE DES COÛTS DE FORMATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE POUR LE POMPIER ALAIN MARTIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Martin est membre de la brigade incendie des municipalités de Messines et de Déléage à titre de pompier et que les conseils municipaux respectifs sont en accord avec cette entente;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'établir une politique pour le partage des coûts reliés à toute nouvelle formation en sécurité incendie pour monsieur Martin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu unanimement

QUE la municipalité de Messines est d'accord avec le principe de défrayer à part égale, conjointement avec la municipalité de Déléage, les frais de formation incendie se **limitant** à la qualification pompier I pour le pompier Alain Martin ;

QU'une autorisation au préalable soit requise par chacune des municipalités advenant que la formation offerte soit de niveau supérieur à pompier I.

ADOPTÉE

R1505-144

Avis de motion- Règlement modificateur

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement modificateur au règlement de zonage n° 167, chapitre II dispositions interprétatives, article 2.3.4.5.2 « Extensif (a-2) », en y ajoutant certaines utilisations.

ADOPTÉE

R1505-145

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble connu comme étant le 32, chemin du lac Lécuyer Nord, Messines Québec J0X 2J0 identifié par le matricule numéro 4329-10-7299, dont la désignation cadastrale est le : lot 59-6, du rang 4 du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du mercredi 22 avril 2015 et que dans leur rapport numéro DM-2015-02, ils recommandent au conseil municipal de refuser la demande une dérogation mineure tel que demander.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **Refuse** la dérogation mineure pour l'immeuble cité en titre telle que déposée.

ADOPTÉE

R1505-146

PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF – AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général (dg) a déposé une liste de travaux à réaliser dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif ;

CONSIDÉRANT QUE le dg demande une autorisation de dépense pour la somme de 4 500\$ afin de permettre la réalisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu unanimement

D'AUTORISER le directeur général d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense pour la somme de 4 500\$ incluant les taxes applicables dans le cadre du projet de construction.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1505-147

**AMÉNAGEMENT TERRAIN DE LA MISE À L'EAU AU LAC-BLUE-SEA –
AUTORISATION DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait réservé à même ses prévisions budgétaires 2015, un montant de 6 500\$ afin de compléter les travaux d'aménagement du terrain de la mise à l'eau du lac Blue-Sea;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution #R1504-121, le Conseil autorisait une dépense pour la fabrication d'un module de quai dont celle-ci s'élevait à 2 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu unanimement

D'AUTORISER le directeur général à terminer les travaux d'aménagement du site et d'engager une dépense représentant la totalité du montant réservé aux budget 2015 soit la somme de 6 500.00\$ en tenant compte de la dépense déjà contractée au montant de 2 500.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1505-148

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19 :40

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier